

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ENTRAMMES DU 11 JUILLET 2018
--

L'an deux mille dix-huit, le mercredi 11 juillet, 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier MARQUET, maire.

Etaient présents : M. Didier MARQUET, M. Maurice CIRON, Mme Valérie DENEUX, Mme Nathalie CORMIER-SENCIER, M. Jérôme ALLAIRE, Adjoint, Mme Fabienne DEVINAT, Mme Sandrine GAUTIER, M. Charles CHRISTOPHE, Mme Sandrine MAGNYE, Mme Karine PARIS.

Excusés-pouvoirs : M. Guy DELAMARCHE (pouvoir à Mme Nathalie CORMIER-SENCIER), M. Christophe BOIVIN (pouvoir à M. Charles CHRISTOPHE), Mme Sylvie MAYOTE (pouvoir à Mme Sandrine GAUTIER), Mme Alice BRUNEAU (pouvoir à Mme Sandrine MAGNYE)

Absents : Mme Amanda LEPAGE, M. Laurent BENOIT, M. David BURON, M. Alain CREN, Mme Annie DAVARD.

Secrétaire de séance : M. Charles CHRISTOPHE

Date de convocation : vendredi 5 juillet 2018

Il présente le procès-verbal du conseil municipal du 13 juin 2018, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Voici l'ordre du jour :

Présentation de la gendarmerie sur la prévention citoyenne

Intercommunalité

1. Rapport d'activité de Laval Agglo 2017

Voirie-eau/assainissement-environnement espaces verts (commission 27 juin 2018)

2. Attribution du marché - Travaux rue de l'école

Patrimoine (commission 26 juin 2018)

3. Rectificatif matériel de la délibération du 11 avril 2018 portant sur l'achat de la parcelle n° AI68 par la commune

Ressources humaines et finances (commission 20 juin 2018)

4. Décision modificative n°3 Commune

Vie scolaire (commission 5 juillet 2018)

Enfance-jeunesse (commission 5 juillet 2018)

Acteurs de la vie locale (commission 28 juin 2018)

Questions diverses :

Ajout à l'ordre du jour :

III-Patrimoine : Autorisation de location de local commercial au 4 rue du Maine - Entrammes

IV-RH et Finances : Attribution subvention feu d'artifice fête de la Saint Jean

I-Intercommunalité

N° 72/2018 - Objet : Présentation du rapport d'activités et du compte administratif 2017 de Laval Agglomération

VU le CGCT et notamment son article L. 2121-29

Considérant que Laval agglomération a transmis son rapport d'activité et son compte administratif 2017,

Le Conseil municipal délibère à l'unanimité.

Article 1 : Le conseil municipal prend acte du rapport d'activité et du compte administratif 2017 de Laval agglomération.

Article 2 : Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération

II-Voirie

Ordre du jour :

- 1-Analyse des devis « aménagements rue de l'Ecole »
- 2-Questions diverses aucunes

1-Analyse des devis pour l'aménagement de la rue de l'école

L'estimation du marché est de 47 400€ TTC

Quatre sociétés ont répondu au marché :

- L'entreprise **EUROVIA** a répondu pour un montant de **39 401,28 € TTC**. La proposition n'a pas pris en compte les espaces verts, la signalisation et les potelets à mémoire de forme.

- L'entreprise **Benoît Maurice** a répondu pour un montant de **45 060,06 € TTC**. La proposition d'aménagement est conforme à la demande.

- L'entreprise **ELB** a répondu pour un montant de **36 606,00 € TTC**. La proposition n'est pas suffisamment détaillée (matériaux, gestion des travaux) et il manque l'aménagement des espaces verts.

- l'entreprise **Pigeon TP** a répondu pour un montant de **37 200,00 € TTC**. La proposition correspond à la demande de l'aménagement.

La commission propose de retenir l'entreprise **Pigeon TP** pour l'aménagement des travaux de la rue de l'Ecole d'un montant de **37 200,00 € TTC**.

Détail des points abordés : - Estimation des espaces verts : 200 € TTC.

- Signalisation, marquage au sol, panneaux : 5 500 € TTC.
- Qualité de la couche de finition.
- Prix, Qualité des matériaux, conformité à la demande.

Les prix indiqués ci-dessus sont inclus dans les prix TTC.

N° 73/2018 - Objet : Entreprise retenue pour les travaux de la rue de l'école

La commission voirie a analysé différents travaux à réaliser pour aménager la rue de l'école : l'aménagement des espaces verts, la signalisation (marquage au sol et panneaux) et l'implantation de potelets à mémoire de forme.

Quatre entreprises ont été consultées : Eurovia, Benoit Maurice, ELB et Pigeon TP.

La commission propose de retenir l'entreprise Pigeon TP pour l'aménagement des travaux de la rue de l'école pour un montant de 37 200,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **RETIENT** l'entreprise Pigeon TP pour un montant de 37 200,00 € TTC.

- **AUTORISE** le maire à signer le marché

- Une observation a été apportée quant à la gestion du timing lorsque les travaux débiteront, afin de sécuriser la circulation des enfants aux abords des travaux. L'hypothèse des travaux pendant une période de vacances a été soulevée. L'adjointe en charge des affaires scolaires souhaite être informé de cet aspect pour en informer les parents.

III-Patrimoine

Ordre du jour :**Lotissement Clos des Rochettes**

Point

Point travaux :

Local ADMR / Associations

Fenêtres Salle des Fêtes

Autres au budget

Banque alimentaire

Visite local terminé

Questions diverses**1-Lotissement Clos des Rochettes**

Le retour des premiers chiffrages se fera en début Aout afin de vérifier l'étude économique.

Une présentation, sous forme d'un tableau, sera faite pour une future analyse des coûts (viabilisation, etc..) et qui permettra de faire des simulations du prix au m², en analysant la rentabilité du projet.

2-Point travaux :

- Concernant l'ADMR, le chiffrage est en cours avec une mise au point technique
- Pour les fenêtres de la salle des fêtes, faisant suite au retour des chiffrages, le devis le moins onéreux est en cours de vérification sur la conformité, auprès du bureau d'étude de Laval Agglomération Il y aura 9 lucarnes fixes (coté façade donnant sur la Mairie) avec fenêtre en haut basculante, 6 châssis complètement fixe et 4 coulissants coté Garderie.
- Ecole, remplacement des deux portes classe M. Courreau + dernière porte restante.
- A l'église, le devis pour la réparation de la cloche est en cours.
- A la salle omnisport, l'analyse du besoin pour le contrôle d'accès est en cours.

-Concernant le lotissement Clos des Rochettes, le maire et l'adjoint du Patrimoine et de la Communication ont rendez-vous avec le maître d'œuvre, en date du 2 Août 2018, pour établir un premier estimatif des coûts. La commission Patrimoine reviendra sur ce point par la suite.

-Pour le local du CCAS/ADMR, les devis pour les travaux d'électricité, les cloisons sont engagés, il reste actuellement les devis pour les travaux de peinture qui sont en attente de réception.

-Le devis pour les fenêtres de la salle des fêtes, présenté au Bureau d'étude, se trouve conforme aux attentes.

Suite au dernier Conseil Municipal, la délibération concernant la parcelle AI68 a été modifiée.

N° 74/2018 - Objet : Rectificatif matériel de la délibération du 11 avril 2018 portant sur l'achat de la parcelle n° AI 68 par la commune

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales,

Pour rappel au Conseil municipal, le PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal) indique pour Entrammes, jusqu'à 2030, un besoin de 228 logements en extension, à raison de 16 logements à l'hectare. Cela nécessite une surface de 14,3 ha.

Parallèlement, le PLH (plan local de l'habitat) prévoit pour Entrammes, sur la période 2019-2024, 108 logements et sur la période 2025-2030, 108 logements, soit un besoin de 13,5 ha. Cela représente une moyenne de 18 logements annuels.

A partir de ces objectifs, la commission Patrimoine a travaillé sur une prospection foncière avec l'achat de terrains à venir. Une présentation a lieu lors du vote du budget 2018 pour autoriser la signature d'une convention avec les propriétaires sur les conditions de l'achat du terrain.

L'avant contrat de vente sera régularisé devant notaire au plus tard le 30 juin 2018, après le vote du budget communal, à la demande de la partie la plus diligente.

La signature de l'acte de vente devra intervenir au plus tard le 30 juin 2019 aux conditions habituelles en pareille matière et notamment après purge des éventuels droits de préemption, vérification d'absence d'hypothèque ou servitude, vérification de la situation locative.

La commune prendra en charge les frais d'acte de vente et l'indemnité d'éviction au fermier selon les barèmes habituels de la chambre d'agriculture. Cette indemnité d'éviction s'élève à 7 530.46 €. Elle pourra être ajustée selon l'évolution de l'indice. La marge brute de cette indemnité est de 905,67 € par an x 4 années de culture = 3 622.68 € par hectare.

Le vendeur s'engage sur un prix ferme et définitif de 45 000 € pour la parcelle n° AI 68.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager la commune pour l'achat de la parcelle n° AI 68 pour un montant de 45 000 €.

-**AUTORISE** le versement de l'indemnité d'éviction pour un montant de 7 530.46 € qui pourra être ajustée selon la variation de l'indice.

-**DIT** que les frais de notaire sont à la charge de la commune.

-**CHARGE** Monsieur le maire de l'exécution de la présente délibération.

-**MISSIONNE** le notaire pour la réalisation de cette vente.

N° 75/2018 - Objet : Autorisation de location de local commercial au 4 rue du Maine - Entrammes

Suite à une demande reçue en date du 10 juillet 2018, monsieur le Maire rappelle que l'acquisition du local commercial situé 4 rue du Maine a pour vocation l'installation d'une professionnelle de la mode.

Le loyer mensuel est fixé à 200 € pour un bail précaire d'une durée de 2 ans, à partir du 1^{er} août 2018. Le premier mois de loyer est gratuit.

Une révision du loyer et des charges prévisionnelles sont prévues.

Le dépôt de garantie est fixé à 1 mois de loyer hors charge.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité.

-**AUTORISE** la location du local commercial au 4 rue du Maine ayant pour vocation l'installation d'une professionnelle de la mode.

-**DECIDE** de fixer le loyer mensuel à 200 €, à partir du 1^{er} août, avec le premier mois de loyer gratuit.

-**DIT** qu'une révision du loyer et des charges prévisionnelles sont prévues ainsi qu'un dépôt de garantie fixé à 1 mois de loyer hors charge

-**AUTORISE** le Maire à signer le bail professionnel

IV-Ressources humaines et finances

1-Ressources humaines

Ordre du jour :

- **Fin de contrat à la médiathèque**
- **Plannings liés au retour à 4 jours et questions associées**

1-Fin de contrat de l'agent médiathèque

Il a été donné lecture des éléments qui ont orienté la décision des adjoints et du maire.

L'adjoint RH et finances est à la disposition de tout élu non présent à cette réunion pour donner les mêmes informations.

2-Plannings des agents

Plusieurs demandes avaient été faites par les agents au moment de la révision des plannings :

- 2 agents sont disponibles pour augmenter leur temps de travail => entendu mais pas de réponse définitive sur ce sujet.
- Pause méridienne => demande de positionnement explicite des agents concernés sur la possibilité d'être « dérangeable » ou non.
- Valorisation d'agents effectuant le travail d'autres agents en complément de leur travail => la commission y est favorable.
- Demande d'évolution d'agents => une information a été redonnée à quelques agents sur les règles au sein de la fonction publique.

2-Finances

N° 76/2018 - Objet : Décision modificative n°3 Commune

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles 1111-1 et L.2121-29

Un crédit doit être transféré :

La Trésorerie Publique demande d'annuler des factures d'eau et assainissement sur un titre de 2016 pour qu'elles soient réémises au nom de la société.

La réémission des factures se fera par Laval Agglomération.

Fonctionnement :

Dépense :

Article 022 dépenses imprévues vers article 673 titres annulés sur exercice antérieur chapitre 67 : 60.63 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-DONNE son accord pour le transfert des crédits mentionnés

Lors du Conseil Municipal du 14 février 2018, une subvention de 1 625 € a été votée pour l'association ACAPLE.

La subvention se décompose en 3 parties dont 2 sont conditionnées :

- La subvention classique de 500 € attribuée dans le cadre des activités d'animation.
- Les deux parts conditionnées pour un montant total de 1 125 € répartis de la façon suivante : 600 € sont attribués à la réalisation d'un feu d'artifice lors des feux de la Saint Jean d'une part. D'autre part, 525 € sont attribués pour la mise en place d'un panneau d'information à l'entrée du bourg.

La subvention classique a déjà été versée pour les activités d'animation. Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les 1 125 € restants au feu d'artifice de la Saint Jean.

N° 77/2018 - Objet : Attribution d'une subvention, à caractère exceptionnel, pour le feu d'artifice lors de la fête de la Saint Jean

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Le maire et les adjoints proposent d'attribuer à l'ACAPLE, la subvention de 1 125 € pour le feu d'artifice lors de la fête de la Saint Jean, votée dans la délibération du 14 février 2018 n°12.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-OCTROIE la somme de 1 125 € à l'association ACAPLE au titre de la subvention 2018

-CHARGE Monsieur le Maire de mettre en œuvre la décision

L'adjointe en charge de la vie locale et de l'enfance/jeunesse souhaite remercier l'association ACAPLE pour son travail remarquablement fait lors de la dernière fête de la Saint Jean. Le Conseil Municipal est en accord avec ce point.

V-Vie scolaire

Lors de la commission Enfance/Jeunesse, l'ensemble des acteurs du comité de suivi des TAP a été rassemblé.

L'objectif de ce comité était de tisser des liens avec l'enfance et la jeunesse, ce qui a été fait. Le souhait est que ces liens restent tissés.

VI-Enfance - jeunesse

Pour information : petit rappel au Conseil Municipal sur le Plan Educatif Territorial (PEdT) qui réécrit la politique et la stratégie pour l'enfance et la jeunesse.

VII-Acteurs de la vie locale

Ordre du jour :

- 1-Point sur le dossier de consultation des entreprises pour vestiaires du terrain de foot
- 2-Point sur les animations de cet été

1-Point sur le dossier de consultation des entreprises pour vestiaires du terrain de foot en présence du maître d'œuvre

Un point sur le dossier des vestiaires est présenté. Les plans sont exposés et des échanges ont eu lieu avec l'ensemble des personnes présentes.

De nombreuses demandes de modification des plans sont faites. Celles-ci ont comme impact que le marché ne pourra pas démarrer la semaine suivante, comme prévu initialement, car les modifications demandées sont relativement importantes et demandent des changements des cahiers des charges.

Le dossier de demande de subvention auprès de la FAFA sera redéposé d'ici à la fin de semaine suivante. Valérie donnera le nouveau planning dès que celui-ci sera disponible.

2-Animations de cet été

Valérie a relancé l'ensemble des associations pour obtenir des réponses (quelques-unes avaient déjà répondu)

En voici la synthèse

La Mayenne à table (14 juillet)	Les Nuits de la Mayenne (27 juillet)	Forum des associations (1er septembre)
Yves Gibbon (jeux)	Interamnes (5 à 6 personnes)	Jumelage
Halte fluviale (repas midi et soir)	Pétanque (4 à 6 personnes)	Foot
Maison des Jeunes (jeux enfants)		Basket
Musique ?		Badminton
		Pétanque
		Cyclisme
		Coins des fripons
		Interamnes
		Entrammes jogging

VIII-Questions diverses

Liste banque alimentaire au 5 juillet 2018 :
6 foyers sont inscrits représentant 12 bénéficiaires

Liste des demandeurs d'emploi établis sur la commune au 15 juin 2018
99 personnes réparties 45 hommes et 54 femmes, 88 indemnisables

Prochains évènements :

14 juillet		La Mayenne à table
27 juillet		Les Nuits de la Mayenne
1 ^{er} septembre	14h00	Forum des associations

Prochaines réunions :

17 juillet	20h30	Commission Enfance - Jeunesse
28 août	20h00	Commission Patrimoine
5 septembre	20h00	Commission Voirie

Prochain Conseil municipal le 12 septembre 2018 à 20h30
Séance levée à 22h25.

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS ADOPTEES

Délibération n° 72/2018/49 - Présentation du rapport d'activité et du compte administratif 2017 de Laval Agglomération

Délibération n° 73/2018/50 - Entreprises retenues pour les travaux de la rue de l'école

Délibération n° 74/2018/50 - Rectificatif matériel de la délibération du 11 avril 2018 portant sur l'achat de la parcelle n° AI68 par la commune

Délibération n° 75/2018/51 - Autorisation de location de local commercial au 4 rue du Maine - Entrammes

Délibération n° 76/2018/51 - Décision modificative n°3 - Commune

Délibération n° 77/2018/51 - Attribution d'une subvention, à caractère exceptionnelle, pour le feu d'artifice lors de la fête de la Saint Jean.

Séance du 11 juillet 2018
 Délibérations prises de
 N° 72 à 77/2018

NOM	PRENOM	SIGNATURE	NOM	PRENOM	SIGNATURE
MARQUET	Didier		BOIVIN	Christophe	Excusé - pouvoir
CIRON	Maurice		GAUTIER	Sandrine	
DENEUX	Valérie		CHARLES	Christophe	
DELAMARCHE	Guy	Excusé - pouvoir	MAGNYE	Sandrine	
CORMIER SENCIER	Nathalie		MAYOTE	Sylvie	Excusée - pouvoir
ALLAIRE	Jérôme		BRUNEAU	Alice	Excusée - pouvoir
LEPAGE	Amanda	Absente excusée	PARIS	Karine	
DEVINAT	Fabienne		CREN	Alain	Absent excusé
BENOIT	Laurent	Absent excusé	DAVARD	Annie	Absente
BURON	David	Absent excusé			